**Arriéré.** — Cette section sera disparaître une partie de l'emprunt de 2.344.000 francs, autorisé par la loi de juillet 1890, pour complément de déficit, écoles et construction de l'usine à gaz.

L'annuité descend de 45.922 fr. 36 à 27.934 fr. 14.

Indépendamment des sommes dues pour amortissement et intérêts d'emprunt, cette section comprend plusieurs dépenses s'élevant à 45,970 fr. 83 pour remboursement d'avances faites en 1894 par divers, pour construction d'aqueducs dans les rues Lepers et des Postulants, et mise en état de viabilité de la rue du Caire et d'une partie de la rue de Marseille.

Enfin, comme il sera nécessaire d'émettre en 1897 le solde de l'emprunt de 4.000.000 fr. soit 750,000 francs, nous portons un semestre d'intérêts, en supposant que le taux à adopter soit de 3.70 0/0, soit 13,875 francs.

De plus, pour mémoire, pour valoir, une somme de 2,000 fr. pour frais d'émission dudit emprunt.

Par suite de ces modifications, la section 3e s'élève à 701,550 fr. 67.

Cette somme, réunie aux dépenses prévues aux autres sections, donne pour total des dépenses extraordinaires . . . . . 895,994 24

Si à cette somme on y ajoute le montant des dépenses ordinaires . . . . . 2,725,285 59

On a pour total des dépenses . . . 3,621,229 83

Balance

Les recettes ordinaires et extraordinaires étant prévues pour. . . . . fr. 3.629.237 32

Et les dépenses ordinaires et extraordinaires pour. . . . fr. 3.621.229 83

Le budget se solderait par . . . . . 8.007 49

L'Octroi sur les bières. — L'exposé qu'a présenté M. Carrette, maire de Roubaix, à son Conseil municipal, et sa comparaison de chiffres entre l'abonnement et l'exercice, laisse entièrement debout les chiffres du rapport de M. Safembien.

On ne saurait les démolir, et pour cause.

Ces chiffres pour l'année 1895, tant pour Roubaix que pour Tourcoing montrent avec la dernière évidence que tout l'avantage a été pour notre ville.

Quand à vouloir prétendre que la consommation de la bière doit être forcément la même dans les deux villes, proportionnellement à leur population respective, cela ne souffre pas l'examen.

La population flottante est à Roubaix beaucoup supérieure à Tourcoing.

Très mile ouvriers vont journellement travailler à Roubaix, il n'en vient pas mille à Tourcoing.

Or, les Tourquennois vont beaucoup plus se promener à Roubaix qu'il ne vient de Roubaisiens à Tourcoing.

La consommation de la bière, doit donc être logiquement sensiblement plus forte à Roubaix.

Venir en outre prétendre comme cela se fait que les chiffres de Régie sont exacts pour Roubaix et faux pour Tourcoing est un pitère argument qu'il n'y a pas besoin de réfuter.

## Accident de travail

M. Alphonse Delesclise, 20 ans, demeurant rue de la Cité et travaillant chez MM. Lorthiois frères a contracté un lombago traumatique (autrement dit un tour de reins), en manipulant une caisse de fil. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Brunet et a ensuite été reconduit à son domicile.

Le guérison demandera environ 8 jours.

Etrennes utiles, fantaisie, jouets: **Galeries Lilloises**, 45-47-49, rue Nationale. 28.31d.1ej.

## Ducasse à pierrots !

Aujourd'hui, dimanche 27 décembre et jours suivants, continuation de la *Grande Ducasse à pierrots*, chez M. Félix Duforest, estaminet de *La Fontaine*, rue du Haze, Tourcoing.

Qu'on se le dise !

Consommations de fer choix.

**Croix.** — *Une noyée.* — Sous ce titre nous avons parlé hier, d'une femme paraissant âgée de 60 à 65 ans, qui avait été trouvée, dans un bassin, du Parc de Barbieux, situé derrière le kiosque. Elle a été reconnue hier matin par son fils M. Henri Dupont, fleur, demeurant rue de la Redoute, 4, à Roubaix.

C'est une dame Catherine Mullier, âgée de 64 ans, demeurant rue des Filatures, 11, à Roubaix, avec sa fille Marie Bus. Mlle Mullier était disparue de chez elle jeudi soir, sans prévenir sa fille, et sans qu'il fut possible de savoir ce qu'elle était devenue.

Depuis la mort de son mari, Mme Mulliez n'était plus dans son état normal et l'on croit que c'est dans un accès de fièvre chaude qu'elle a mis fin à ses jours.

Hier matin, M. le docteur Wallez, appelé à faire les constatations légales, n'a pas voulu délivrer le permis d'inhumer, ayant découvert que la pauvre femme avait trois côtes enfoncées au côté gauche.

Le parquet fut aussitôt avisé, et dans l'après-midi, M. le docteur Largillière, médecin légiste, a fait l'autopsie du cadavre. Elle n'a d'ailleurs pas été poussée à fond, le suicide ayant été prouvé après quelques incisions, et toute lumière du mystère de l'accident devant être écartée. Mme Mullier se serait fracturée des côtes en tombant sur des rochers.

M. le docteur Largillière, a délivré le permis d'inhumer et la pauvre femme sera enterrée cet après-midi à 2 heures.

**Mons-en-Barœul.** — A l'occasion de la nouvelle année, le Maire de Mons-en-Barœul recevra à la Mairie le 1er janvier de 11 heures à midi.

**Neuville-en-Ferrain.** — *Une arrestation.* — Le garde champêtre Dujardin, de Neuville-en-Ferrain, a arrêté le nommé Charles Dumortier, 19 ans, journalier.

Cet individu qui, au mois d'octobre, travaillait aux machines à battre le blé à Bousbecque, fut mêlé à une rixe et fit usage de son couteau.

Se sachant recherché, il avait passé la frontière.

Un mandat d'amener avait été lancé contre lui et au moment où il est revenu à Neuville pour voir ses parents, le garde l'a cueilli.

Dumortier a été transféré hier à Lille.

**Wasquehal.** — Vendredi après-midi, les frères Firmin, demeurant chez M. Ledgeville Floride, liégeur, se sont battus de querelle. Au cours de la bataille, l'un d'eux, Diac, âgé de 24 ans, se mit à briser le mobilier.

Le garde-Selmes-Salins, qui est intervenu et a conduit Diac au violon municipal pour lui apprendre à respecter le bien d'autrui.

**Mouvaux.** — *Chien perdu.* — Un jeune chien d'environ deux mois, s'est réfugié jeudi matin 24 décembre, à la mairie de Mouvaux, où on le tient à la disposition de celui qui la perdu et viendrait le réclamer.

**Ascq.** — Le Conseil municipal réuni à la Mairie le 24 courant, à 8 heures du soir, a : 1° Ajouté à la nouvelle police d'assurances des cultures communales la surprises pour logement et cantonnement des troupes en temps de paix. — 2° Passé un nouveau bail pour la Mairie avec M. Darras-Bouchery, propriétaire de l'immeuble ; 3° Dressé une nouvelle liste d'ajustage des bourses secordées aux vieillards indigents. — 4° Donné un avis favorable aux demandes des conscrits Dhennin et Meurisse, tendant à rester dans leurs foyers à titre de soutiens de famille.

— Vendredi dernier, à 4 heures du soir, a eu lieu l'adjudication des fournitures nécessaires au Bureau de Bienfaisance pour l'année 1897.

Ont été déclarés adjudicataires : Pour le pain, M. Houzet Désiré, — Pour le charbon, Vanhollapotte-Hem et Les cabots : M. Thiry Leide, — Cercoels : Sainleger-Dumeulin.

# LILLE

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 26 décembre*

Le Conseil municipal de Lille s'est réuni, hier soir.

M. Delesalle, adjoint, prend place au fauteuil de la présidence et ouvre la séance à 9 heures moins 10. Il présente les excuses de M. Dutoy, maire, indisposé ; Debierre, Deurment, Gossart, Sever empêchés.

Sont absents mais non excusés : MM. Facon, maladie ; Dapiol, Kolb, Verly.

### INCIDENT

**M. Guffroy**, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

**M. Ghesquière** demande la parole.

A propos, dit-il, de l'incident soulevé à la dernière séance au sujet du recensement, j'ai reçu un lettre des vieillards-hospitalisés qui renvoient à M. Barrois le démenti qu'il a mis en avant.

Cette lettre, signée de 372 vieillards déclare qu'il n'y a pas trois endroits où l'on fait la cuisine mais, au seul endroit, on l'on fait trois sortes de cuisines.

**M. Dutemple.** — Quelqu'un désire-t-il encore la parole ?

**M. Barrois.** — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit l'autre jour publiquement à la séance.

On se souvient que, dans son rapport, M. Ghesquière repoussait la demande faite par la commission des hospices, de l'abandon des droits d'octroi, soit 33.000 francs environ, sur les denrées consommées, pour les besoins des hospices d'ancienneté des vieillards. J'adjoint ajoutait que la commission pensait que des économies pouvaient être opérées moyennant ce qui faisant faire qu'une sorte de cuisine au lieu de trois : une pour les sœurs, une autre pour les employés et une troisième pour les vieillards.

Il s'en suivit un violent incident et des démentis échangés entre M. Barrois et M. Ghesquière. M. Barrois, soutenant que les affirmations de M. Dujardin étaient fausses, qu'il n'y avait qu'une sorte de cuisine faite à l'hospice.

**M. Delesalle.** — L'incident est clos.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté.

## LE BUDGET DE LA VILLE POUR 1897

A 9 heures 1/2, le Conseil aborde la discussion du budget pour 1897.

C'est **M. Clément**, qui an nom de la commission des finances, est chargé de présenter le rapport sur le budget des recettes.

Ce budget est établi ainsi par l'administration :

| | |
|---|---|
| Recettes ordinaires | 7,221,786 fr. 14 |
| Recettes extraordinaires | 1,540,905 fr. 15 |
| Total | 8,854,791 fr. 29 |

Soit une augmentation de recettes prévues, sur 1896, de 243,876 fr. 53.

**M. Lacour** s'étonne qu'on n'ait pas envoyé à chaque conseiller le rapport de la Commission des finances. Cela, dit-il, ne pratiquant ainsi jadis on permettait aux conseillers de l'étudier et de présenter des objections s'il y avait lieu.

Il demande qu'on revienne à cette tradition pour le budget des dépenses.

**M. Delesalle.** — L'administration prend bonne note de votre observation.

**M. Brackers-d'Hugo.** — Il serait à désirer en outre qu'elle y fit droit.

**M. Delesalle.** — L'administration en délibérera.

L'ensemble du budget est adopté.

## *Physionomie de la séance*

Les fêtes de Noël avaient sans doute agi favorablement sur le cerveau de nos édiles car ils sont venus avec des idées aussi peu combatives que possible.

Depuis que les collectivistes sont entrés à l'Hôtel de Ville on n'a peut-être pas vu une séance aussi calme.

Ce n'est toutefois pas de la faute de M. Ghesquière qui, dès le début, a, à propos de la nourriture aux hospices et de l'incident qu'elle souleva à la dernière séance, a lancé un pétard dans les jambes de M. Barrois.

Ce dernier a pris publiquement la chose et du ton le plus tranquille du monde a répété qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait dit, mais que néanmoins il maintenait tous ses dires.

M. Ghesquière, voyant que cela ne « prenait » pas, s'est tenu coi pendant tout le reste de la séance.

Le vote du budget, monotone toujours, l'a été plus encore que d'habitude s'il est possible.

Les articles défilaient, défilaient...

Au sujet du tarif des concessions au cimetière M. Barrois pour mieux plaider la cause des pauvres avait demandé que les concessions perpétuelles fussent augmenté de 20 fr. le mètre carré.

M. Delesalle n'a pas voulu entendre de cette oreille.

Il a « tapé » à l'afois sur les pauvres et sur les riches. Passe pour les riches, dont les héritiers ont le moyen de payer, mais pour les pauvres...

Après tout, c'est peut-être encore une façon comme une autre d'appliquer le programme collectiviste.

Si nous ajoutons la note comique fournie par M. Poulet qui a fabriqué la commune de Fives à laquelle celle de Lille est rattachée et qui s'est indigné d'avoir vu vendre une sardine fumée, ce sera à peu près tout, lorsque nous aurons ajouté qu'il s'est fait vertement relever par MM. Werquin et Dehoucq.

A la dernière séance ce fut par M. Delory.

Pas de chance, tout de même, ce pauvre M. Poulet !

**E. PETITCOLAS.**

## Incendie rue des Pyramides

Vers une heure du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Blondeau, rue des Pyramides, 17. Les pompiers du poste de la Hallotterie se sont rendu sur les lieux, mais à leur arrivée tout était terminé. Les dégâts sont peu importants.

# VIOLENT INCENDIE

## A L'ÉCOLE MATERNELLE

## de la Rue de la Deûle

Un violent incendie s'est déclaré, hier après-midi, dans les bâtiments de l'école maternelle municipale de la rue de la Deûle.

Dans cette rue est situé un groupe scolaire comprenant : 1° une école maternelle, sous la direction de Mlle Darcq ; 2. Une école de garçons, directeur M. Caudrelier ; 3. Une école de filles dont la directrice est Mme Sornin.

### Description du groupe scolaire

Pour bien faire comprendre à nos lecteurs les diverses phases de l'incendie il est nécessaire que nous donnions une description très brève de l'emplacement de ces différentes écoles.

En débouchant de la place du Concert se trouve à gauche le domicile de M. Batez, directeur du Conservatoire ; un espace de quelques mètres le sépare de l'immeuble dont le rez-de-chaussée abrite les classes et sert de domicile à Mlle Darcq, directrice.

Cet immeuble étend sur une longueur de vingt mètres, puis est située la maison d'habitation de M. Caudrelier, directeur de l'école de garçon ; ensuite est aménagée l'école des filles.

Tels sont les bâtiments que l'on voit en passant dans la rue de la Deûle, mais à angle droit sur cette bâtisse ont été élevées deux constructions servant de classes séparées par deux cours. Ces classes mesurent environ quinze mètres de longueur sur huit de largeur.

Quand nous saurons dit que le premier étage de cet élevant bâtiment est occupé par les classes de garçons et que ces différents immeubles, dont l'école maternelle, très vieille, et les autres de construction récente, sont entourés par le conservatoire, d'une part ; par le magasin de fils de M. Lesay, d'autre part ; nous aurons donné un aperçu de ce groupe scolaire qui fait face à la prison.

### Le feu

Les enfants étaient rentrés en classe à deux heures, comme d'habitude et M. Rémain, professeur de la seconde classe située au premier étage et dans le bâtiment donnant sur la cour, faisait récéder les enfants, lorsqu'il sentit une odeur de fumée ; il en avisa aussitôt le directeur qui s'empressa de fermer la clé du poêle, afin d'éviter la propagation du feu si celui-ci était déclaré dans le bâtiment.

Au même moment, un large bloc de plâtras se détachant du plafond tombait sur les institutrices et les enfants qui, prises de vertige, coururent bruls, tandis qu'une longue flamme de feu jaillissait par l'ouverture béante et que la salle s'emplissait de fumée.

### La panique

Les enfants prix de panique quittèrent précipitamment leurs places, les portes ne suffisant pas pour les laisser sortir vivement. Les maîtres, avec un sang-froid qu'il convient de signaler, ouvrirent toutes les fenêtres ouvrant sur une galerie, et les bambins dégringolant l'escalier font retentir toute l'école de leurs clameurs.

Bientôt les 250 élèves de l'école des garçons et les 150 mioches de l'école maternelle se précipitent dans la rue, les filles d'abord, tandis que les instituteurs prenaient toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents qui, grâce à leurs précautions furent contrariés.

### Les secours

Pendant que ceci se passait à l'intérieur, le feu avait été aperçu par plusieurs personnes à la fois, qui s'empressèrent de porter secours. M. Montez, appariteur au Palais de Justice, téléphona aussitôt aux pompiers, M. Cayen, employé à la manufacture de tabacs allait prévenir les pompiers, tandis que MM. Clause, gardien-chef de la maison d'arrêt, Gervais, avocat à la Cour, Dumortier, montaient à l'étroit où le feu commençait à crépiter, mais durent rétrograder devant une fumée intense qui menaçait de les asphyxier.

Bientôt arrivèrent les pompiers du poste de la Halle aux Sucres qui s'empressèrent d'amorcer leur dévidoir ; malheureusement un accident arriva à leur tuyau et quand ils parvinrent à l'adapter sur une bouche d'eau, la pression est insuffisante pour atteindre les combles que les gagnés et qui flambe sur une longueur d'une dizaine de mètres.

Quelques minutes se passent et les nombreux curieux se demandent anxiesement si les secours ne vont pas arriver trop tard pour préserver les maisons voisines, lorsque le corset de la pompe à vapeur fait entendre son appel bruyant. En quelques secondes elle est en batterie, l'échelle de sauvetage est dressée et plusieurs hommes en ont gravi les barreaux et pénètrent dans le brasier incandescent.

Il s'agit d'empêcher la propagation du feu qui menace le magasin de fils appartenant à M. Lesay où sont emmagasinées d'énormes quantités de fils.

Malgré un vent violent activant les flammes qui tourbillonnent en hurlant, les pompiers montés sur les toits à dix endroits différents, font des efforts énergiques pour circonscrire l'incendie.

Pendant une heure ces efforts sont vains ; le feu dévore tout le grenier ses deux classes sur une superficie de plus de cent-cinquante mètres carrés ; d'énormes poutres en bois mâchent les flammes, s'effondrent. Dans les greniers ont été remisées des chaises, des fauteuils, des objets de toutes sortes appartenant à la ville et qui offrent aux flammes un aliment de choix.

Les militaires manœuvrent une pompe à tour de bras, mais à trois heures et demie, une grande pompe à vapeur arrive à fond de train et rapidement mise en action, elle apporte un sérieux appoint à l'extinction du fléau.

Pendant que les pompiers se dévouent et sont présents partout, de courageux citoyens et de non moins courageux soldats du 19e chasseurs à cheval et du 43e de ligne déménagent les meubles, tableaux, etc., appartenant à Mlle Darcq et le mobilier des classes.

De tous côtés l'eau ruisselle et coule à torrents les plafonds sont transpercés ; de toutes parts des lances dirigent sur le foyer incendiaire une avalanche d'eau qui se frayant un passage au travers des escaliers, s'échappe dans la rue de la Deûle et va se jeter dans le canal en bouillonnant.

### Le feu est éteint

Grâce aux efforts combinés, le feu faiblit et à 4 heures et demie, on n'aperçoit plus de si, de ça, que quelques nuages de fumée qui diminuent d'intensité d'instant en instant. La pluie qui commence à tomber fait se disperser la foule, les clairons sonnent le ralliement et les soldats regagnent leurs casernes respectives, tandis que leurs nombreux officiers qui assistaient au feu les imitent et quittent les lieux du sinistre.

### Les dégâts et le service d'ordre

Les dégâts très importants se montent à une soixantaine de mille francs, couverts par l'assurance.

Outre les chasseurs à cheval et le 43e, le service d'ordre était assuré par la police municipale.

### Les causes du feu

On suppose que le feu a pris par un tuyau de cheminée qui traverse le grenier et que des ouvriers avaient cependant réparé ces jours derniers.

### Les autorités

Nous avons remarqué sur les lieux de l'incendie MM. Du Vivier des Mullons, commissaire central arrivé des premiers ; le général Doé de Maindreville ; Paul, président du tribunal civil ; Lefebvre, lieutenant-colonel, major de la garnison ; Barbe, ancien président du Conseil d'arrondissement ; Mongy, directeur des travaux municipaux ; Minel, inspecteur primaire ; de nombreux officiers des chasseurs à cheval, du train et du 43e ; Bagard, capitaine de gendarmerie et Joyen, adjudant ; Delesalle, Werquin, Dehoucq et Dupied, adjoints ; de nombreux avocats en robe ; Longuet, conseiller municipal, etc., etc.

**M. Drouez**, chef du bataillon des pompiers commandait les manœuvres faites par les capitaines Boivin, Croquet, Berland et Contamine, des lieutenants Aeris, Lardinois, Bernard, etc., etc.

**M. Marion**, commissaire de police du 2e arrondissement a assistéé commencé une enquête ainsi que M. Goguel, brigadier de gendarmerie.

### Nouvelle installation

M. Minel, inspecteur primaire, s'est occupé aussitôt des moyens propres à aménager des classes afin que les enfants, aussitôt les vacances de nouvel an terminées, puissent reprendre leurs études.

Dans ce but, M. Minel proposera à M. Debierre d'installer les enfants de l'école maternelle à l'école des Modèles, rue de Metz et dans quelques salles des écoles académiques pour y loger les classes des garçons.

De cette façon aucune interruption ne se produira dans le service du groupe scolaire de la rue de la Deûle.

*

Nous recevons la communication suivante :

A la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans les écoles communales de la rue de la Deûle, les élèves de l'école maternelle dirigée par Mlle Darcq, seront reçus, dès lundi matin, à 8 heures 1/2, dans la partie du local disponible de l'école de filles, qui de la Basse-Deûle, n° 45.

Les élèves de l'école des garçons, dirigée par M. Caudrelier, se réuniront le même jour et à la même heure dans la salle du Conservatoire, place du Concert. Ils seront de la dirigés sur le local qui leur sera provisoirement affecté.

# TRIBUNAUX

## *Tribunal Correctionnel de Lille*

Présidence de **M. Martin**, vice-président.
Ministère public : **M. Prudhomme**, substitut.
ROUBAIX.

**Le vitriol.** — Gustave Mercier, marié depuis trois ans, a rendu sa femme des plus malheureuses il a voulu mettre dernièrement le comble à ses mauvais traitements.

En effet, le 21 novembre, vers 7 heures du soir, il allait attendre sa femme à la sortie de l'atelier et il lui lançait à la tête le contenu d'un récipient contenant du vitriol.

Les blessures ont été assez graves.

Le tribunal a condamné ce peu tendre époux à 8 mois de prison.

**Complicité de vol.** — Le dimanche 8 novembre, l'agent de sûreté a pris connaissance d'un vol au préjudice de nombreux vols de tissus commis depuis quelques temps, se présentait au domicile de Gustave Gaye Dumez, ouvrier du tissage, demeurant rue Brunet, 61, avec sa maîtresse, la fille Angèle Stassens, soigneuse, âgée de 20 ans. Il le soupçonnait à cet égard d'un fait de vol.

L'agent ne trouva pas de tissus dans la chambre où ils se trouvait qu'Angèle Stassens, mais il aperçut sous le lit deux literes en carton, portant l'étiquette : « Curaçao fin. L'Economie de Roubaix », et dans la chambre deux kilogs de café torréfié.

Interrogée sur la provenance de ces objets, Angèle Stassens déclarait que la veille elle avait été à la frande de Belgique par son amant. Quant aux litres de curaçao, un jeune homme de quinze ans qu'elle ne connaissait pas de nom, les lui avait, dit-elle, remis et devait les reprendre le lendemain.

Or l'agent avait été antérieurement d'un vol de liqueurs, commis au préjudice de la Société Coopérative « l'Economie ». Le 10 novembre, vers 5 heures du soir, quatre litres de curaçaos avaient été volés sur un camion qui stationnait, rue Jacquart Devast, l'ouvrier Catteire. Il était avoir mis la main sur les voleurs et emporta les deux litres qui avaient été volés au préjudice du commissaire.

Dorselle ayant appris que la police avait perquisitionné chez lui avait passé la frontière. Quelques jours après il était arrêté. Depuis lors il attendait le jour de sa comparution et était sur le temps de gémir sur la paille humide des cachots.

Il y a environ une semaine, Angèle Stassens était arrêtée et avait le rejoindre Dorselle, dans la maison d'arrêt réservée aux femmes prévenues.

Dorselle se défend d'avoir été complice de vol, prétendant qu'il ignorait la provenance des boissons chez lui du curaçao qu'il maîtresse avait reçu en dépôt.

Angèle Stassens prétend de son côté qu'elle ne s'était pas doutée qu'on lui ait remis des objets provenant du vol. Les deux prévenus ont prétendu que les fraudeurs mais se défendent d'être des voleurs.

Le Tribunal déclarant la prévention suffisamment établie, condamne chacun des deux prévenus à un mois de prison.

### PÉRIGNIES

**Coup de couteau.** — Le 5 septembre, dans la soirée, Louis Brunswyck, ma tisseur âgé de dix-huit ans, était au cabaret Delemar accompagné de sa belle. Cinq autres personnes qui se trouvaient à cette discussion s'élevèrent contre ces différents commentaires.

Louis Brunswyck et sa compagne sortirent les premiers du cabaret. Bientôt après les cinq jeunes gens en sortaient aussi, lorsqu'à cent mètres environ de l'estaminet, Brunswyck se jeta sur le groupe un couteau à la main et fit à l'un d'eux une légère blessure au front.

Brunswyck prétend avoir été attaqué. Le tribunal persuadé du contraire, le condamne à trois mois de prison.

## *Compagnie des Tramways du Nord*

**Ce service rés-rve au pub ic la plus imp évue surprise : la gratuité absolue des tramways à Lille.**

Cette mesure résultant d'une ingénieuse combinaison que nous exposerons sous peu à nos lecteurs, sera prochainement appliquée à quelques lignes et, en peu de mois, étendue à l'ensemble du réseau.

PLAIES Blessures, Abcès, Panaris, Anthrax, Piqûres, Coup de Soleil, Brûlures, Eczéma, Gerçures, Engelures, Chute de cheveux, Mal de Tête, Douleurs rhumatismales, Maux de Dents, Douleurs diverses, Coqueluche, Grippe, Rhume, Angines, Maux de Gorge, Douleurs de Poitrine, Douleurs de Reins, Douleurs de Ventre, Douleurs de Jambes, Douleurs de Pied, Douleurs de Dos, Douleurs de Tête, Douleurs de Dents, Douleurs de Oreilles, Douleurs de Yeux, Douleurs de Nez, Douleurs de Bouche, Douleurs de Cou, Douleurs de Bras, Douleurs de Mains, Douleurs de Doigts, Douleurs de Ongles, Douleurs de Cuisses, Douleurs de Genoux, Douleurs de Mollets, Douleurs de Chevilles, Douleurs de Pieds